



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**A l'ouverture de la séance à 20h30**

**Étaient présents :** CROS Jean-Claude, BOUDES Jean-Pierre, GENTILHOMME Céline, HOCHART Danièle, LEGRAND Magda, MALAVAL Céline, PEREIRA Victor, PERRET Roger.

**Arrivé en cours de séance :** PRUNIER Daniel (20h45)

**Excusés ayant donné pouvoir :** LAINé Sébastien pour BOUDES Jean-Pierre, LANOT Monique pour CROS Jean-Claude.

**Excusés :** MARTINEZ Charles-François, SARROUY Edwige.

**Était absente :** DESCAILLAUX Arlette.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023  
APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023  
APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023  
APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

**Délibération DEL23038 : Mise en place de la tarification sociale – cantine à 1 euro**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la mise en place de la tarification sociale à 1 euro, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée illimitée (jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne modifier la tarification), APPROUVE la grille tarifaire proposée.

**Délibération DEL23039 : Convention d'occupation précaire de la cave à bois du Mas Amadou –  
Renouvellement de la convention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer un nouvel avenant pour une durée de 3 ans, à compter du 15 octobre 2023.

**Délibération DEL23040 : Convention d'occupation temporaire autorisant la pratique de caisse à savon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la nouvelle convention à intervenir avec la SARL Pays des Carrioles.

**Délibération DEL23041 : Modification de la convention pour l'instruction technique des autorisations et actes  
relatifs à l'occupation des sols de la CCVH**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de modifier la convention avec la CCVH afin de conserver au sein de ses services municipaux l'instruction des certificats d'urbanisme (Cub, Cua) et les déclarations préalables en intégralité.

Délibération DEL23042 : Convention assistance juridique - CGCT

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le projet de convention déposé sur le bureau.

Délibération DEL23043 : Voirie 2024 – Etudes préalables

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les propositions d'études préalables de géotechnie et topographie pour la voirie 2024.

Délibération DEL23044 : Création d'un quai de transfert sur la commune de Saint-Félix-de-Lodez dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma de collectes des déchets

Le Conseil Municipal, PREND ACTE en faveur de la création d'un quai de transfert des déchets sur la commune de Saint- Félix-de-Lodez.

Délibération DEL23045 : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2022

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2022.

Délibération DEL23046 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable de la commune de La Boissière, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Délibération DEL23047 : Modification de la régie de recettes

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la modification de l'article 4 de la régie de recettes.

Délibération DEL23048 : Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le tableau des effectifs proposé.

Délibération DEL23049 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de se prononcer favorablement sur les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Délibération DEL23050 : Compte rendu du Maire au Conseil Municipal relatif à l'exercice des délégations de pouvoir au titre de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal PREND ACTE du compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du conseil municipal du 11 juin 2020.

Questions orales

Pas de questions orales

Clôture de la séance à 22h10

Vu pour être affiché le 10/10/2023 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code Général des collectivités Locales.

Fait à la Boissière, le 09/10/2023

Le Maire  
Jean-Claude CROS

